

## Isolation thermique extérieur et contre terre du bâtiment

Montants octroyés	
Isolation thermique du bâtiment	50% de la subvention cantonale – max. Fr. 5'000.-
Conditions d'octroi	
<ul style="list-style-type: none"> <li>La subvention communale est un complément aux subventions cantonales (M01, IP-14, M-10, M-12, M-13, M-15) ;  <i>Elle est versée uniquement sur présentation de la <b>décision positive d'octroi de la subvention cantonale.</b></i></li> <li>L'autorisation de la <b>police des constructions communale doit être accordée</b>. Pas d'octroi de subvention avant la délivrance de l'autorisation ou permis d'habiter ;</li> <li>La demande de subvention communale doit être effectuée dans les <u>3 mois</u> après l'avis d'octroi définitif de la subvention cantonale.</li> <li>La subvention octroyée ne peut en aucun cas dépasser 50% du montant de la facture.</li> </ul>	
Procédure	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Si nécessaire, effectuer un CECBplus (des subventions sont disponibles)</li> <li>Possible d'effectuer en même temps : <ul style="list-style-type: none"> <li>Demander la subvention auprès du Canton de Vaud en respectant les conditions.  <i>Attention : pas d'acquisition ou de travaux avant l'accord écrit du canton. Les projets en cours de réalisation ou déjà achevés ne sont pas subventionnés.</i></li> <li>Déposer l'enquête à la commune (formulaire d'enquête et demande d'autorisation).</li> </ul> </li> <li>Attendre les autorisations et effectuer les travaux ;</li> <li>Finaliser la demande de subvention auprès du canton ;</li> <li>Attendre la décision définitive de la subvention cantonale ;</li> <li>Faire la demande de subvention communale dans les <u>3 mois</u> maximum.</li> </ul>	
Documents à joindre à la demande de subvention	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Avis d'octroi définitif de la subvention cantonale ;</li> <li>Autorisation ou permis d'habiter délivrer par la police des constructions ;</li> <li>Rapport CECBplus ou audit énergétique si disponible ;</li> <li>Copie de la facture de l'entreprise comportant impérativement votre nom ;</li> <li>Attestation de paiement ;</li> <li>N°IBAN pour le versement des subventions.</li> </ul>	
Confidentialité des données	
Toutes les données sont traitées de manière confidentielle. Elles pourront être utilisées par la Commune de Payerne sous forme agrégée pour ses statistiques.	